

La Nouvelle Aquitaine, avec 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires, est la première région agricole de France et la deuxième de l'Union européenne. Son agriculture est très diversifiée selon les secteurs géographiques et entre les zones de plaines et de montagne (Pyrénées et Massif Central). Les interventions de la Région s'inscrivent principalement sur les trois programmes de développement rural 2014-2020 (PDR) de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes. Ainsi, d'ici la fin 2020, la Région aura géré 1,6 milliard d'euros de FEADER (fonds européen agricole de développement rural) au titre de second pilier de la PAC. Dès 2016, première année de la fusion des trois régions, Le Conseil régional s'est employé à faire converger les dispositifs de soutien à l'agriculture des 3 PDR. Ces dispositifs répondent à quatre axes stratégiques :

- accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (investissements agricoles, atténuation des crises climatiques et sanitaires),
- favoriser l'installation en agriculture et la transmission des exploitations agricoles,
- développer l'agriculture biologique (conversion et maintien des agriculteurs) et l'agroécologie (mesures agro-environnementales)
- accroître la valeur de la filière agroalimentaire (promotion des signes de la qualité et de l'origine, développement des circuits courts locaux et investissements agro-alimentaires).

Le FEADER a ainsi été un levier important de déploiement de la politique agricole régionale en permettant quasiment de doubler les budgets de la Région alloués à l'agriculture.

En juillet 2019, le Conseil régional a adopté une feuille de route NEOTERRA qui vise à accompagner la transition écologique et énergétique. Il s'agira notamment d'accélérer la transition agroécologique de l'agriculture afin de sortir des pesticides et généraliser les pratiques agro écologiques, de s'adapter au réchauffement climatique et de participer à son atténuation tout en améliorant la compétitivité du secteur. Parmi les autres ambitions de cette feuille de route, on peut également citer : la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et, la préservation de la ressource en eau. Ces ambitions répondent à des besoins sociétaux qui devront trouver des réponses dans la future PAC.